

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 13 novembre 2018**

CP2018\_11\_11  
id. 4278

*L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**TARN ET GARONNE HABITAT  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION  
DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS PLUS  
CLOS DE L'ÉCOLE - 2 RUE DE LA TREILLE  
COMMUNE DE CAMPSAS**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la ~~commission permanente~~ une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements individuels situés Clos de l'Ecole, 2 rue de la Treille à Campsas.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 473 150 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	94 630,00 €
* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	378 520,00 €
Total	473 150,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 473 150 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 79674.

La garantie sollicitée du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 331 205 €, soit 70 % d'un montant global de 473 150 €, la commune de Campsas se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 18 septembre 2018.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements individuels, situés Clos de l'École, 2 rue de la treille à Campsas, la garantie du Département à hauteur de 331 205 €, soit 70 % de l'emprunt souscrit ;

- Précise que la commune de Campsas se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC